

La problématique du Patrimoine Mondial Culturel

MICHEL PARENT*

Le XXème siècle a confirmé l'hégémonie de la science et l'efficacité directe de ses applications technologiques, telles que le XIXème siècle les avait établies. Mais il a vécu à ce sujet, à partir de la première guerre mondiale, et plus encore après la seconde, des révisions déchirantes.

Certains avaient cru que la science, à elle seule, était non seulement apte à résoudre les énigmes de l'univers, mais aussi à apporter aux hommes le bien-être, la sécurité et la justice que 'l'ordre naturel' leur avait refusés: cette confiance a été ébranlée.

Le monde sait, désormais, que l'exploitation sans ménagement des ressources de la nature, la pratique industrielle polluante et uniformisante, l'accumulation et la mise en oeuvre de moyens incommensurables d'autodestruction de l'humanité elle-même, tout cela qui résulte de l'usage sectoriel des connaissances scientifiques, menace de mille façons la survie des hommes, anéantit leur espérance et exaspère en eux les volontés de puissance et de violence. Où est la science de la maîtrise de la science?

Cette espérance, néanmoins, ne veut pas abdiquer. Elle se fixe désormais sur l'expérience millénaire des liens que les cultures historiques et traditionnelles ont contractées avec la nature. La vie traditionnelle, voire la 'vie naturelle' ou 'originelle' sont, en ce sens, confusément saisies, soit comme une alternative 'utopique' à la société technicienne, soit comme une source d'information fondamentale, riche de modèles propres, non à être imités mais à servir de référence utile à la révision fondamentale des objectifs de nos sociétés.

La fonction du Patrimoine

Il s'agit dans ce cas, d'affirmer, auprès de l'efficacité de la science, en tant que méthode et moyen de succès ponctuel, la fidélité à l'histoire et à travers ses leçons, à l'avenir de l'homme, en tant qu'objectif. Or, l'Histoire manifeste, irrécusable et positive c'est le Patrimoine lui-même, à la fois mémoire de la nature et mémoire des hommes. Le discerner constitue la difficile opération située précisément à l'intersection de la démarche scientifique et du champ historique. Ainsi, pourrait-on aujourd'hui entrevoir la réconciliation de la science et des cultures, au sein même du concept de Patrimoine, et par le jeu d'une Connaissance susceptible d'attester la richesse et la globalité de ses significations. Cette connaissance doit continuer à être filtrée par la rigueur scientifique, mais

* *Michel Parent*, Inspecteur Général des Monuments Historiques (depuis 1969) et des Sites (depuis 1964), Chef de la Délégation Française au Comité du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel depuis 1974 et président de ce Comité en 1980. Président de l'Icomos, depuis 1981. Ancien Vice-Président de la Section Française (1974- 1981).

doit aussi englober la présence de champs inaccessibles ou incomplètement investis et qui n'en sont pas moins riches de sens. Le propre de la science consiste d'ailleurs à saisir ses propres limites, à révéler ses propres contradictions pour mieux les dépasser.

Le savant attend de chaque découverte future plus juste vision et plus forte maîtrise de notre destin, et cette vocation, en investissant le passé, remonte, dans l'autre sens du temps aux sources mêmes de la Sagesse que véhiculèrent les traditions, et font ressurgir les ineffables et inépuisables sources de jubilation que sont les apports historiques des cultures. . .

Tel est le pari, tel est le défi, que notre siècle finissant paraît, au delà de tant d'échecs, d'enlacements, d'affrontements, d'aveuglements et de périls, s'être lancé lui même.

La Convention de 1972 au sein d'une politique culturelle

Les Nations-Unies, singulièrement l'Unesco, tendent à aider les hommes à accréditer cette espérance.

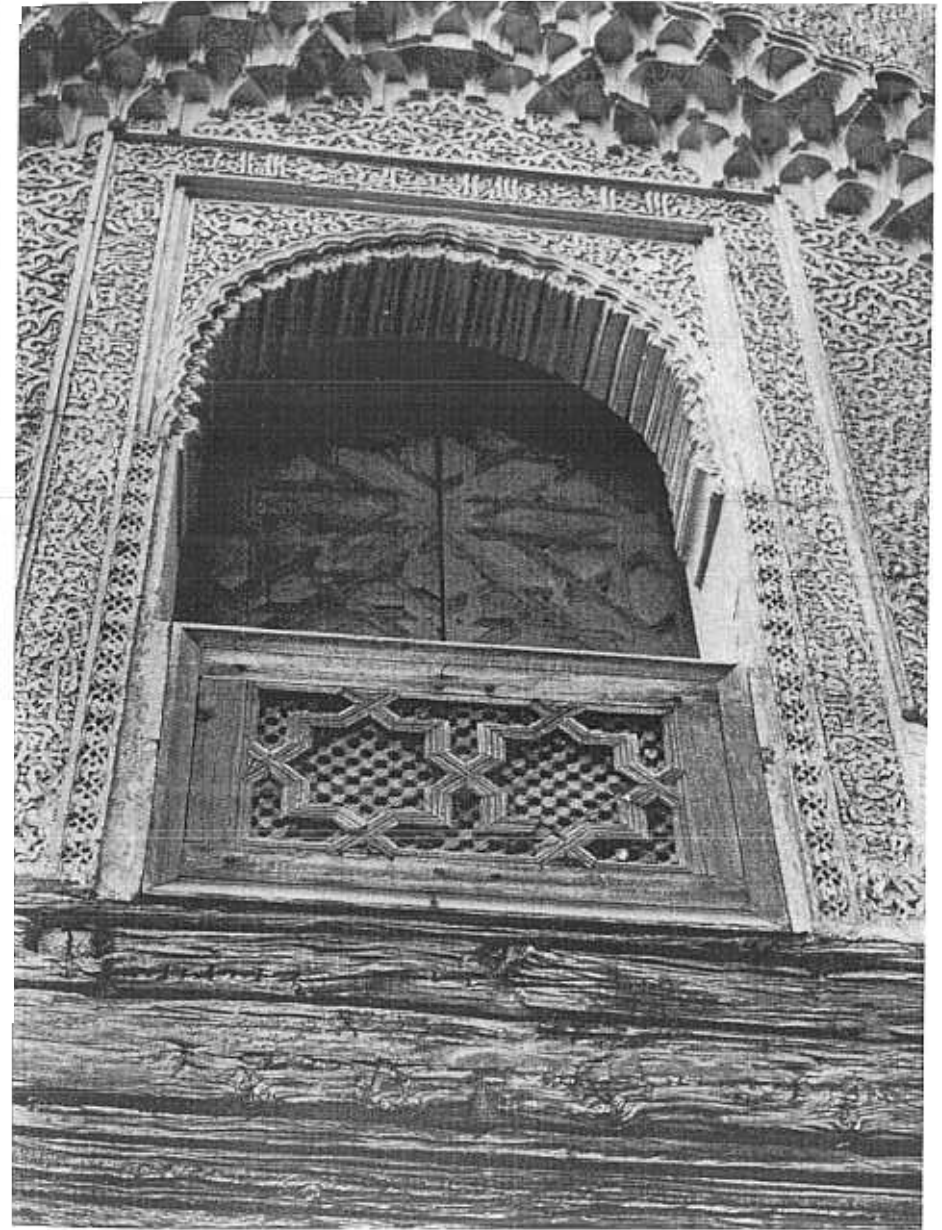
Parmi les moyens logistiques appropriés, outre ceux dont disposent, en propre, les états, dont les problématiques sont à la mesure de leurs moyens et de leurs volontés réelles, est venu, en 1972, s'imposer celui qui est connu sous le nom de 'Convention concernant le Patrimoine Mondial Culturel et Naturel'. On sait qu'il consiste à établir une liste de ces Biens rares ou exemplaires, en tout cas les plus significatifs et les plus précieux, et d'exiger des communautés nationales qualifiées et de la communauté internationale qu'elles en assument la conservation.

Sans doute, il ne pouvait manquer de venir à l'esprit qu'une initiative si limitative ne soit pas à l'échelle du problème fondamental qui vient d'être évoqué, et que la référence au caractère exceptionnel de tels Biens stimulerait davantage les jeux de l'esprit qu'une mobilisation humaine profonde.

A notre époque le concept de Patrimoine s'accroît et se complexifie avec l'avènement d'une Histoire globale et relativisée, incluant tout élément significatif et représentatif de l'histoire de la nature et des cultures; et le patrimoine culturel devient inséparable du patrimoine naturel dans la considération d'une certaine 'écologie culturelle'. Promouvoir donc une liste limitative de biens culturels et naturels de caractère exceptionnel, attribuer à eux seuls la qualification mondiale, et tendre à leur réserver les effets de la solidarité internationale, pouvait paraître constituer une entreprise déjà dépassée au moment où elle fut mise en oeuvre.

En réalité, il faut entendre la pratique du 'Comité du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel' comme l'un des éléments d'une stratégie générale des politiques culturelles. Et son projet ne saurait exclure, par contre-coup, les biens non inscrits, d'une politique de préservation et d'une gestion appropriées. Mais dans le dénuement où se trouvent

(en face) Une fenêtre de la Médersa Bu'Inaniya. La Médina de Fès, Maroc. (Unesco: Dominique Roger).



certaines régions du monde, désarmées devant l'agression contre la nature et les cultures, cette initiative peut et doit avoir un effet d'entraînement. Et toute mobilisation des esprits et des moyens implique bien des commencements, et le meilleur choix possible de l'impact de ces commencements.

Des choix déterminés ont été jusqu'ici déjà impliqués par la politique particulière des Etats; et par ailleurs, les grandes campagnes de l'Unesco ont été imposées par l'urgence de l'intervention et l'ampleur du désastre qui menaçait (ex: les Temples du Nubie).

Aujourd'hui, pour le choix des futures campagnes internationales, la référence à la situation générale du 'Patrimoine Mondial' peut constituer une ouverture et la recherche d'une certaine objectivité.

L'objectivité de la recherche

Mais comment fonder précisément cette recherche objectivement? Le peut-on même, notamment dans l'inscription de 'biens culturels' dont l'essence est spécifiquement qualitative et donc rebelle à toute échelle comparative précise? Et justement à ce propos, notre époque n'a pas manqué de dénoncer le piège de certaines hiérarchies établies pour sélectionner les valeurs dites universelles à partir d'un idéal référé à un espace culturel ou à un temps déterminé. . .

Or, il me semble, justement, que si l'on refusait, au nom de la sécurité de l'esprit, de surmonter ces difficultés, on continuerait à limiter l'action de sauvegarde des cultures à celles que la situation du monde a privilégiées, et, plus généralement, à laisser le champ libre à toutes les tentations consistant à enfermer les cultures sur elles-mêmes et à ignorer systématiquement celles d'autrui. En refusant d'être concerné par elles,



Le centre historique de Florence, vu des jardins Boboli.

on serait, en fait, complice, d'une façon active ou passive de la disparition des éléments les plus significatifs de l'ensemble du Patrimoine universel.

Un premier bilan: la typologie de la Convention et celle des biens inscrits ou proposés

La Convention de 1972 distingue trois grandes catégories de biens culturels:

1. Les monuments, le mot étant pris à la fois dans le sens courant 'd'architectural,' et dans le sens étymologique à l'exception toutefois des biens 'meubles' (Monument: toute expression de la mémoire historique).
2. Les ensembles.
3. Les sites (archéologiques, et oeuvres conjuguées de l'homme et de la nature).

On notera:

1. Que les 'villes' ou parties de ville ou les 'villages' ne sont pas expressément cités par la Convention, mais impliqués dans les 'ensembles' en tant que villes vivantes, et dans les 'sites' en tant que villes disparues mais représentés par leurs restes archéologiques.
2. Que les trois catégories se réfèrent toutes au caractère 'exceptionnel', 'universel' du triple point de vue de l'Histoire, de l'Art, de la Science (celle-ci comprenant l'anthropologie).
3. Que les critères précisés par les travaux du Comité du Patrimoine Mondial avec la collaboration de l'Icomos ont souligné:
 - a. Pour les monuments: la valeur unique (critère 1), la valeur représentative historique (critère 4), ou représentative d'une aire culturelle (critère 2).
 - b. Pour les ensembles: la valeur représentative de l'organisation de l'espace (critère 2), ou d'une culture et dont la substance est vulnérable (critère 5).
 - c. Pour les sites archéologiques: le caractère unique ou exceptionnel (critère 3).

Il n'a pas échappé à cette réflexion les risques d'extension considérables et non maîtrisables auxquels pourrait exposer la prise en considération de la valeur historique d'un bien, si, comme permet de l'augurer la rédaction de la Convention l'un des points de vue de l'Histoire, de l'Art ou de la Science, est suffisant pour accréditer l'inscription et non pas leur accumulation. C'est la raison pour laquelle, tout en retenant les Biens associés 'à des événements, à des idées, à des croyances d'une valeur historique universelle,' le Comité a recommandé que ce recours soit exceptionnel (critère 5), ou ne vienne qu'à l'appui des autres critères.

Enfin, le Comité a défini le critère de l'authenticité (critère 6) comme

conditionnant l'application de tous les autres concernant sa matérialité propre. On verra que cette exigence, si évidente pour justifier une valeur universelle et exceptionnelle, n'en pose pas moins de redoutables dilemmes typologiques.

La pratique de la Convention ayant commencé en 1978 à la réunion du Comité de Washington, il est possible au bout de cinq années, d'observer comment ces critères ont été appliqués. Cette application peut être interprétée de deux façons différentes:

1. La première consiste à tirer expérience des difficultés rencontrées, et d'améliorer cette application pour l'avenir, au besoin en instituant des orientations plus précises là où l'ambiguïté a demeuré, et aura conduit à des contradictions.
2. La seconde consiste à considérer le passé comme faisant jurisprudence. Si par exemple, on est plus restrictif aujourd'hui qu'hier, ne risque-t-on pas en effet d'accroître l'hétérogénéité de la liste?

Il est certainement nécessaire de prendre en considération le passé de ces deux points de vue et de les concilier: en tout état de cause 150 biens culturels déjà inscrits ou en voie de l'être, constituent un acquis sur lequel peut jouer utilement la réflexion, et qui permet de prendre le recul nécessaire.

Notamment, le classement typologique du 'stock' actuel des inscriptions acquises peut faire ressortir les cas les plus litigieux permettant de mieux assurer les frontières légitimes entre les Biens à inscrire et les autres.

C'est déjà dans ce sens que, lorsque j'étais rapporteur du Comité, j'avais examiné la typologie du 'stock' dès 1979, et suggéré, en me référant à l'article 11 de la Convention, que chaque Etat partie à la Convention élabore la liste indicative globale de ses propositions futures dont il envisage qu'elle soit celle des Biens dont il soumettra (dans un avenir envisageable) des dossiers d'inscription au Comité.

Depuis une dizaine de pays ont élaboré ces listes d'une caractère d'ailleurs tout à fait révisable. Certaines concernant des pays voisins marqués par de grands mouvements artistiques communs, ont permis à l'Icomos d'effectuer un travail comparatif officiel avec ces pays dans le but de suggérer des harmonisations.

A la dernière réunion du Bureau du Comité, le Président de l'Icomos a fait part de la difficulté croissante qu'il y a, soit à refuser, soit à accepter sans réserve les propositions des Etats, sans un nouvel effort de recherche de cohérence, à partir de la problématique soulevée par nombre de ces propositions.

Le moment lui paraît venu 'la marche de la Convention ayant été prouvée en marchant', de se fixer un certain horizon de la finalité de la Convention, un objectif limite.

Certes, il est entendu que cell-ci reste d'une application ouverte.

Néanmoins, instituer systématiquement le Comité—et, dans une certaine mesure, l'Icomos—comme une sorte de tribunal proférant des jugements individualisés, sera de plus en plus difficile à justifier lorsque au delà de Bieās tout à fait illustres, il faudra faire, dans la masse de propositions très voisines le partage équivoque entre ce qui est juste au-dessus ou juste au-dessous de l'intensité reconnue de tel ou tel critère. Par contre, nous pensons qu'il est particulièrement utile aujourd'hui de souligner les ambiguïtés rencontrées afin que la problématique de l'Icomos alimente, non seulement la décision souveraine du Comité, mais serve, en amont, aux Etats à orienter leurs choix et à formuler leurs propositions.

Certes, chaque Etat se doit de faire prévaloir, à travers ses propositions, les caractères propres de son identité culturelle, et la confrontation des listes indicatives a fait particulièrement ressortir combien l'Histoire et la Géographie pouvaient spécialement motiver l'image d'un pays à travers la liste de ses Biens. Mais il importe aussi de préserver la cohérence du Patrimoine mondial, et de prendre en compte l'universalité des grandes dimensions transnationales des cultures.

Les ambiguïtés à lever

Dilemme de l'authenticité

La première concerne le critère d'authenticité proclamée dès le début de notre démarche comme une condition *sine qua non*, à quelle nature se réfère précisément la qualité fondamentale d'un bien culturel. Cependant *stricto sensu*, l'authenticité (étymologiquement *valeur* absolue qui implique pouvoir absolu de référence) exigerait d'un bien qu'il n'ait pas été retouché par les effets d'une restauration qui, si fidèle soit-elle, aurait substitué à un élément de sa substance un élément neuf.

Or, la conservation des biens culturels, commande sous réserve du contrôle de leur légitimité, des substitutions au moins ponctuelles de cette nature, sous peine de conserver autre chose que des champs de ruines appelées à une disparition progressive. Même les vestiges archéologiques exigent entretien et protection adventice. Ainsi le patrimoine doit être entretenu et restauré, et celui qui a une fonction vivante ne la préserve qu'à ce prix.

L'architecture qui a traversé les siècles et gardé cette fonction vivante, est marquée par les mutations culturelles et techniques qu'elle a traversées (cas général du patrimoine occidental), ou bien elle est périodiquement reconstituée à l'identique (cas du patrimoine japonais par exemple). Il en résulte que rien n'est plus relatif et fonction de la culture dont il est issu que l'authenticité d'un monument. Voilà cent ans ou plus, des monuments insignes ont été remaniés de fond en comble au nom de l'idée, alors neuve, de l'émergence d'un patrimoine qu'il convenait de compléter pour mieux le rendre crédible. Cette démarche téméraire, qu'encourageait



la foi en une science encore mal assurée, doit-elle condamner de tels ouvrages à un opprobre général? Ou bien ne serait-il pas justifié de considérer les plus révélateurs d'entre eux comme les produits à la fois rares et représentatifs 'd'idées' retenues par le 6ème critère des Biens culturels 'ayant une signification historique universelle'? L'intérêt porté aujourd'hui au XIXème nous fait un devoir d'être attentif à cet aspect des choses. Nous pensons, à ce sujet, proposer une réponse nuancée. Une restauration qui a simplement eu pour effet de reconstituer aléatoirement des parties disparues, en sacrifiant des couches plus recentes (pratique condamnée par la Charte de Venise), doit être clairement reconnue pour 'inauthentique'. Par contre, un monument qui, au XIXème siècle, serait devenu au delà de sa signification initiale et de sa propre série, un édifice symbolique de la grandiose renaissance des identités historiques qu'à comportée cette époque, pourrait justifier sa prise en compte au titre du critère 6 (biens représentant de grands événements ou de grandes idées).

Dilemme de l'université

Une seconde ambiguïté fondamentale porte sur l'appréciation de la valeur universelle requise selon les termes mêmes de la Convention (art. 1) et précisée dans les 'Orientations' adoptées par le Comité et propres à définir son rôle (art. 3). Car les valeurs représentatives de telle ou telle culture n'en sont pas moins évoquées dans les mêmes textes et dans ceux des critères. C'est admettre qu'une valeur spécifique à une culture, et absente dans la production des autres peut relever néanmoins du critère de la valeur universelle'. Dès lors, s'estompe l'opposition entre valeur spécifiquement nationale et valeur universelle, Mieux encore, il se pourrait que, dans certains territoires multiculturels la valeur nationale de certains Biens soit autant méconnue et leur valeur universelle légitimable. En tout état de cause, il est clair que l'universalité de la culture se fonde finalement mieux sur le caractère aigu des différences que sur un estompage qui les rendrait plus assimilables et propres à constituer un dénominateur commun.

Mais il reste que cette primauté ne saurait pour autant cautionner l'affirmation de l'autonomie des cultures. La plupart sont, dans le temps et dans l'espace, étroitement redevables les unes des autres. Cela aussi est à prendre en considération dans le concept de l'universalité. Les cultures d'aujourd'hui comme celles d'hier n'ont cessé de résulter d'entrecroisements féconds. La 'culture pure' est un concept aussi inepte et dangereux que celui de la 'race pure' qu'il tend d'ailleurs à cautionner. L'universalisme doit être le lieu légitime où s'affirment le mieux à la fois les différences et les parentés.

Dilemme de la représentativité

Si la Convention fait état de biens dont la valeur universelle exceptionnelle est reconnue (du point de vue de l'Histoire, de l'Art ou de la

(en face) Independence Hall, Philadelphia, Etats-Unis.

Science. . .), le Comité a interprété ce caractère 'exceptionnel' en fonction de son unicité (critère 1 : 'réalisation artistique unique'), mais aussi, et en quelque sorte inversement, en fonction de sa représentativité d'une série (critères 2, 3, 4, 5 et 6). Il a précisé en outre que, cette représentativité peut tenir soit à 'l'influence' exercée sur l'évolution de l'art constituant ainsi une tête de série chronologique (critère 2), soit à 'la survivance' (d'une 'civilisation disparue': critère 3)—ce qui, en quelque sorte rejoint la notion d'unicité, soit enfin l'exemplarité significative (pour les types de 'structure': critère 4, et pour les habitats traditionnels: critère 5), ou encore lorsque cette représentativité concerne, non plus une série d'objets architecturaux, mais des 'événements, des idées, des croyances ayant une signification universelle' (critère 6). Mais il est alors recommandé l'application particulièrement exceptionnelle de ce dernier critère, et le souhait de l'apprécier surtout comme un appui aux précédents.

On ne peut que se louer de constater avec quel souci de rigueur et d'approche concrète, de tels critères ont pu être élaborés conjointement par le Comité et l'Icomos. Reste, en chaque circonstance, à les appliquer avec le même discernement, l'application ne cessant de faire apparaître, comme dans toute recherche approfondie, des situations spécifiques qui engagent aussitôt l'esprit dans un choix de fond supplémentaire. Par exemple, toute série se réfère à une notion d'homogénéité.

Dans le domaine de la nature, l'homogénéité des espèces et des genres obéit à des critères scientifiquement établis. Sauf cas très particuliers la reproduction endogène y perpétue l'espèce (sous réserve bien entendu de la prise en considération de la longue durée dans laquelle se déploie la création ou l'extinction de l'espèce, dans le cadre du vaste phénomène d'évolution.)

C'est précisément par une analogie avec la nature, trop souvent et peu scientifiquement sollicitée, qu'en matière d'art ou d'architecture, on est tenté de découper, de la même façon, le champ des objets concernés: la réalité d'une série dans ce domaine, fondée soit sur la réplique délibérée d'une même atelier, soit sur l'effet d'une volonté politique, soit sur l'exigente puissance de l'imitation, soit enfin et bien plus exceptionnellement par les effets communs de situations similaires objectives et dépourvues entre elles de réelle filiation, voilà quelques exemples qui suffisent à montrer toute l'ambiguïté d'une sorte de 'génétique de l'art'.

Et par suite, cela montre combien peut être diversement appréciée la notion de série:

dans un sens strict, elle se limiterait à des champs si étroits que son universalité pourrait être mise en cause.

dans un sens large, ce que gagnera le champ en étendue, il le perdra en pertinence.

Le fameux 'Cavalier de Madara' dont j'avais eu jadis l'occasion de recommander l'inscription, est une sculpture rupestre proto-bulgare: Unicum? Tête de série réduite à elle-même (s'agissant de 'protobulgare'), ou extensible à la sculpture rupestre mondiale (allant de l'art préhistorique aux faciès des Présidents Américains sculptés dans les Montagnes Rocheuses? . . .), était-il concevable de la récuser au nom d'une ensemble où ce 'Cavalier' serait marginal au sein d'une série comprenant, quatre siècles plus tôt, l'art rupestre sassanide, alors qu'en dépit de certaines analogies cette filiation et elle même parfois contestée (et sinon pourquoi ne pas y englober à seize siècles en amont le néo-hittite?).

Dans le même ordre d'idées, les 'écoles régionales', romanes dont la typologie a fait fureur jadis, ne sont plus reconnues dans l'ensemble, comme typologiquement pertinentes. Faut-il faire prédominer une représentativité bénédictine (ou clunysienne), une autre cistercienne, mais aussi cartusienne, etc. . . au sein d'ensembles monastiques, à opposer à des ensembles épiscopaux paroissiaux etc. . . sachant cependant que tout cela se mixte perpétuellement dans la réalité historique? Dans l'art gothique, le pas sera-t-il donné à la typologie historique, et le pas à la typologie géographique ou institutionnelle dans l'art roman?

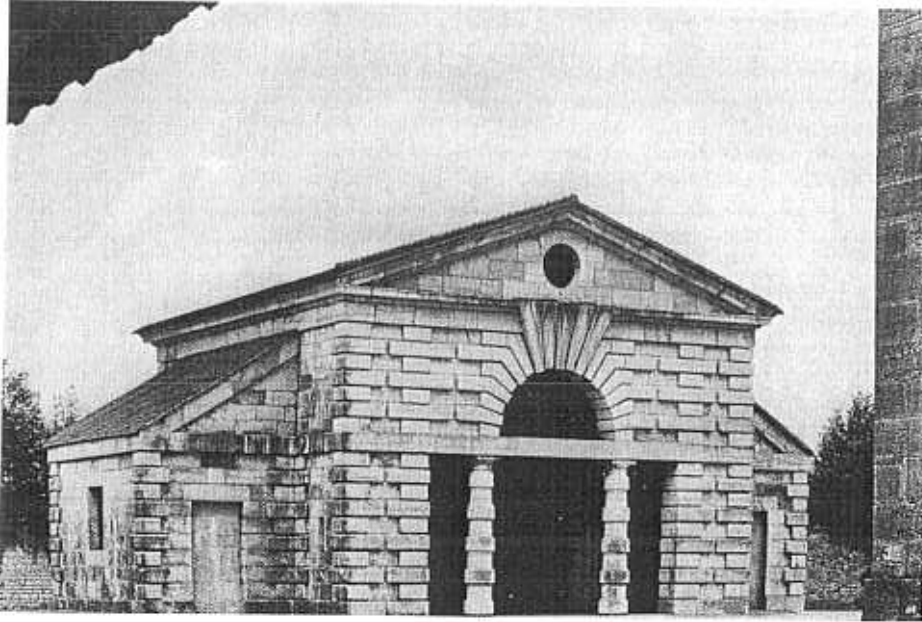
Il est clair que notre typologie ne saurait ni arbitrer des querelles historiques toujours vivantes, ni ne pas tenir compte des fondements les plus sérieux et les plus récents de la culture historique.

Il n'en faudra pas moins qu'une certaine souplesse puisse permettre d'introduire la représentation de séries qui ne seraient pas entre elles totalement congruentes.

Mais le problème soulevé par la notion de représentativité soulève une question méthodologique supplémentaire. L'application du critère de la représentativité légitime-t-il qu'on choisisse un nombre très limité de biens pour représenter la série (voire un seul), ou bien faut-il faire de la série elle-même un seul bien présenté globalement ou successivement?

On conçoit que dans certains cas, seule l'accumulation de nombreux biens identiques accrédite en l'importance, mais cela devrait-il signifier que des biens de premier plan, mais ayant autant de similitudes que de différences, par exemple les illustres cathédrales gothiques—ne pourraient constituer ni un bien unique (en raison de la trop grande 'personnalité' de chaque) ni une série de Biens à inscrire, alors que des biens plus modestes seraient retenus au titre d'une série homogène constituant un bien unique?

C'est là un piège particulièrement redoutable. Nous ne pensons qu'il ne peut être levé qu'en considération de la place réelle occupée dans un pays ou une zone culturelle déterminée par la série en question. On serait ainsi amené à respecter l'accent mis par certains pays sur la notion de 'ville d'art', par d'autre sur la notion de 'monument' pour d'autre sur la notion d'ensemble de caractère ethnographique.



Ecurie du Directeur, les Salines Royales de Chaux, Arc-et-Senans, France.

La problématique des villes

Il ressort de ce qui vient d'être exposé et de la pratique très diverse en matière d'étendue du Bien, que le nombre des dossiers déposés, n'est pas très significatif. Un seul dossier a couvert la vallée du Nil et l'ensemble de ses prestigieux sites archéologiques; un seul également, la région de Katmandou couvrant plusieurs fabuleuses villes d'art népalaises et leur environnement naturel lui-même pénétré par la présence à chaque pas de témoins de haute culture.

Par contre, la France, la RFA, la Tunisie et bien d'autres Etats ont proposé de nombreux monuments isolés.

Il est clair qu'il serait indispensable que, dans le plus bref délai, une analyse du contenu réel de biens inscrits permette d'élaborer entre eux des comparaisons fondées autrement que par un fallacieux compte numérique.

Le problème se pose notamment à propos des villes. Le texte de la Convention permet de penser qu'à l'origine, elles étaient appréciées à travers les 'ensembles' de façon restrictive.

Or, depuis 1972, la ville, le village ont pris publiquement une importance croissante dans le concept de Patrimoine. Plusieurs Etats ont mis en avant de la scène, leurs villes plutôt que des biens pris isolément. La pratique du Comité les a suivis.

Reste alors que la plupart des critères ont été rédigés en songeant à des biens définis de façon étroite. Le critère si exigeant et restrictif d'authenticité, ne peut à propos d'une ville vivante, être appliqué individuellement à chaque édifice composant une ville ou certains nombres de critères à la fois historiques, géographiques, artistiques et fonctionnels permettant sans injustice, d'inscrire telle ville et d'exclure telle autre.

Nous pensons qu'il est à la mesure du travail déjà effectué et des critères élaborés, d'établir aujourd'hui des listes thématiques pouvant servir de référence dans le classement des monuments, et permettant sans trop d'arbitraire, de fixer des limites à l'application des critères, atteignant ainsi certains seuils minima de l'intensité de chaque critère à appliquer.

A la lumière de l'expérience faite, tant en ce qui concerne le choix des villes que la détermination de leurs limites, la route sera encore longue qui mènera à la même sécurité conceptuelle et pratique de l'application ce la Convention.

Mais se posent encore bien des problèmes à propos de la justification de l'inscription d'une ville. Si celle-ci représente un mouvement historique considérable (l'ouverture d'un pays comme le Portugal tourné vers l'exploration des routes transocéaniques du monde; la disposition historique de routes commerciales définissant une série de villes ayant des caractères communs comme les 'villes hanséatiques'), il est certains que le critère 5 se surajoute aux autres, dans un sens très positif. Mais dans ce cas, il serait urgent de se livrer à une typologie générale des villes du monde, typologie permettant de définir des critères les concernant avec la même rigueur que celle des critères appropriés aux monuments.

Summary

The implementation of the Convention of 1972 on the World Cultural and Natural Heritage is a feature of the general policy for the preservation both of the world architectural heritage and of the environment recommended by the United Nations.

The primary task is to draw up a list of natural and cultural properties of so irreplaceable and exceptional a character that, independently of their geographical whereabouts and of the initial responsibility of the states under whose territorial administration they fall, their preservation must be the active concern of the entire human community and, in the event of such need, the assistance of an appropriate international fund must be made available.

It is clear that in these closing years of the twentieth century, when it is no longer possible to close one's eyes to the havoc endured both by nature itself and by the material expression of each specific culture, the basic task of Unesco, like that of Icomos in its own

particular field, is to cooperate with the states of the world for the overall preservation of the cultural and natural heritage alike; but this must in no way lessen international action to preserve these individual rare pieces of property.

The credibility of the Convention, in these circumstances, will be dependent on the severity of the standards adopted when compiling the list. The Convention provides that entries on the list shall be made on the initiative of the states concerned and that, in the case of cultural property, Icomos may be called on to assess the legitimacy of the proposals made and to submit its conclusions to the World Heritage Committee; hence the initiatives of the states and the assessments made by Icomos and by the Committee itself should be governed by a single set of rigorously strict criteria.

These criteria were specified in the guidelines drafted by the Committee with the assistance of

Icomos: the predominant notions involved are those of authenticity and of exceptional value, and the reference basis is either uniqueness or, on the contrary, representativeness.

The Convention began to be implemented in 1978, so that now, five years later, it is possible to look back and see how these criteria have been applied. Have precedents been established in the matter, or, since the record is one not merely of the decisions made but also of the difficulties encountered is it possible, in the light of experience, to adopt a less fallible approach?

We feel there is no inconsistency in admitting both alternatives. It is certain that, as the list of properties included in the World Heritage grows longer it becomes progressively more difficult to make the distinction between the monuments, groups of buildings and sites which must be placed on it and those which must not, while there are growing numbers of proposals concerning properties whose value is similar, if not equal, between which it is nevertheless necessary to choose.

The 150 items of cultural property already on the list provide a reference basis, the specific nature of whose requirements may be accurately determined. But do these characteristic requirements provide the answer to all the problems involved?

By adopting the practice of asking the various states for tentative lists giving an idea of their proposals as a whole, as recommended by us at Luxor in 1979, we have been able to make several discoveries. We have found that states with very similar cultural heritages could still have very different conceptions regarding the implementation of the Convention. We have also found that a comparison between the respective views of their representatives could be particularly beneficial and could bring out the fact that the specific character of a country did not merely lie in that of its specially outstanding pieces of cultural property, while the outstanding nature of the latter could also derive from the fact that they had provided corner-stones for the specific role fulfilled by that country in the world as a whole.

As for Icomos, if the contents of the World Heritage List are to remain coherent and credible, it must, while continuing to examine the general or individual proposals submitted, also undertake studies on given subjects which will provide a background of findings relevant to these proposals as they come in.

Hence the time has come to pause and think things over, not with a view to calling the accepted criteria in question, but in order to take measure of the ambiguities they may conceal.

The notion of authenticity, for example, is in reality

extremely complex. It cannot apply in a uniform manner to all categories of property.

The notion of representativeness involves us in the difficulty of making qualitative assessments, whereas these, in the area of culture, can never be uniform and are to a great extent a matter of the art historian's personal view.

Lastly, the notion of universality does not explicitly exclude specific values, according either to the Convention itself or to the Guidelines.

The towns—to which a major role has already been assigned in the implementation of the Convention (under the heading of groups of buildings)—call for altogether special reexamination, since the criteria have been primarily established to suit the isolated historical monument. And this is still more true of the cultural properties representative of ideas, beliefs or particular events.

To conclude; we feel that the time has come to work with a view to certain definite objectives of the Convention and to develop cooperation between the different parties involved at stages increasingly in advance of the dates when the various states submit their applications.

Where Icomos is concerned, the Committee may rest assured of invariably finding that organization ready to assist it in its difficult task, both by helping the states prepare their work and furthering the consistency of their efforts one with another and, once the World Heritage List has been completed, by helping to make it the basis of a world cultural policy.

Resumen

Llevar a cabo la Convención de 1972 sobre el Legado Mundial Cultural y Natural representa una característica de la política general con miras a la conservación tanto del legado arquitectónico mundial como del medio ambiente recomendada por las Naciones Unidas.

La primera labor es la formación de una lista de valores naturales y culturales de carácter tan irremplazable y excepcional que, con independencia de su emplazamiento geográfico y de la responsabilidad inicial de los estados bajo cuya administración territorial caigan, su conservación debe ser activamente buscada por toda la comunidad humana y, en caso de surgir la necesidad, debe estar disponible la ayuda de un adecuado fondo internacional.

Está claro que en estos últimos años del siglo veinte, cuando ya no es posible cerrar los ojos a la devastación

sufrida tanto por la propia naturaleza como por la expresión material de cada cultura específica, la labor básica de la Unesco, como la de Icomos en su campo particular, es la de colaborar con los estados mundiales para la conservación de los legados culturales y naturales; pero esto de ningún modo debe disminuir la acción internacional para conservar estos valores individuales únicos.

La credibilidad de la Convención, en tales circunstancias, dependerá de la severidad del estándar adoptado cuando se efectúe la lista. La Convención establece que los componentes de la lista dependerán de la iniciativa de los estados en cuestión y que—en los casos de valores culturales—puede solicitarse la colaboración de Icomos para evaluar la legitimidad de la propuesta y someter sus conclusiones al Comité del Legado Mundial; de ahí que la iniciativa de los estados y la evaluación de Icomos y del propio Comité esté gobernada por un mismo conjunto de criterios rigurosos.

Dichos criterios quedaron especificados en las normas orientativas redactadas por el Comité con la ayuda de Icomos: las ideas básicas son las de autenticidad y valor excepcional, y las bases de referencia son o bien la calidad de único o, por el contrario, de representativo.

La Convención empezó a ser puesta en marcha en 1978, de manera que ahora, cinco años después, es posible mirar atrás para ver cómo se han aplicado estos criterios. ¿Se han establecido precedentes, o—puesto que queda constancia no sólo de las decisiones tomadas, sino también de las dificultades encontradas—es posible, en vista de la experiencia, adoptar un enfoque menos falible?

Creemos que no es inconsistente admitir ambas alternativas. Resulta verdad que, a medida que aumenta la lista de propiedades del Legado Mundial, se hace progresivamente más difícil distinguir entre los monumentos, grupos de edificios y lugares que deben incluirse en ella y los que no; al tiempo que aumenta el número de propuestas relativas a propiedades cuyo valor es semejante, si no igual, entre las cuales hay que escoger.

Las 150 inscripciones de tipo cultural existentes ya en la lista proporcionan una base de referencia, cuyos requerimientos específicos pueden ser determinados con exactitud. Pero, ¿proporcionan estos requerimientos específicos la respuesta a todos los problemas implicados?

Adoptando el sistema de pedir a los diversos estados listas tentativas que den una idea general de sus propuestas, como recomendamos en Luxor en 1979, hemos podido descubrir varias cosas. Hemos hallado que estados con un legado cultural muy

semejante pueden diferir mucho con respecto a su punto de vista de la Convención. Hemos hallado también que la comparación entre los puntos de vista de sus representantes puede resultar muy beneficiosa y puede hacer resaltar el hecho de que el carácter específico de un país no se encuentra meramente en sus monumentos culturales más evidentes, al tiempo que las características de éstos pueden también ser una resultante del hecho de que hayan sido piedras angulares del papel desempeñado por su país en el conjunto mundial.

Por lo que hace a Icomos, si el contenido de la Lista del Legado Mundial tiene que ser coherente y solvente, tiene también—al tiempo que seguir examinando las propuestas generales o individuales—que emprender estudios de temas determinados que proporcionen un fondo común de conocimientos relevantes a las propuestas a medida que éstas son hechas.

Así pues, ha llegado el momento de pararse a pensar, no para cuestionar los criterios aceptados, sino para calibrar las ambigüedades que puedan ocultar.

La idea de autenticidad, por ejemplo, es en realidad altamente compleja. No puede aplicarse de manera uniforme a todas las categorías de inmuebles.

La calidad de representativo entraña la dificultad de tener que efectuar evaluaciones cualitativas, al paso que éstas, en el campo de la cultura, jamás pueden ser uniformes y resultan, en gran medida, puntos de vista personales del historiador del arte.

Finalmente, la idea de universalidad no excluye explícitamente valores específicos, ni según la propia Convención ni según su normativa.

Las ciudades—a las que se ha asignado ya papel principal en la ejecución de la Convención (bajo la rúbrica de grupos de edificios)—requieren una evaluación especial, ya que los criterios se han establecido primariamente de cara al monumento histórico aislado. Y esto resulta aún más cierto en cuanto a las propiedades culturales que representan ideas, creencias o acontecimientos particulares.

En conclusión: creemos que ha llegado el momento de trabajar con miras a ciertos objetivos precisos de la Convención y de desarrollar la colaboración entre las diferentes partes concernidas en etapas cada vez más anteriores a la fecha en que presenten sus solicitudes los diversos estados.

Por lo que se refiere a Icomos, el Comité puede estar seguro de encontrar a esta organización dispuesta en todo momento a colaborar en su difícil tarea, tanto por medio de ayudar a los estados en la elaboración del trabajo como por medio de apoyar sus esfuerzos y relaciones mutuas, y, una vez esté completa la Lista del Legado Mundial, colaborando a que sea la base de una política cultural mundial.



Rock engraving, Italy

(facing page) A detail interior of Ali Qapu Maidan, Isfahan, Iran.

